

Pièce G : Estimation sommaire des dépenses

Pièce G – Estimation sommaire des dépenses

Le coût d'investissement en millions d'euros de la réalisation de la déviation de la RD 820 au niveau du hameau de Salvayre est estimé à **7 M€ TTC (valeur 2020), hors coût des mesures environnementales.**

Ce coût intègre :

- ▶ La mise en place de la 2*1 voie et de l'aménagement des giratoires nord et sud ;
- ▶ Les acquisitions foncières² ;
- ▶ Les études, ingénieries, contrôles ;

Ce coût se décompose comme suit :

- ▶ Etudes..... 0.320 M€ HT
- ▶ Acquisitions foncières..... 0.200 M€ HT
- ▶ Déplacement de réseaux..... 0.200 M€ HT
- ▶ Travaux..... 4.850 M€ HT

TOTAL HT..... **5.570 M€ HT**

TOTAL TTC (TVA sur Etudes et Travaux) arrondi à..... 7 M€ TTC

Le coût des aménagements paysagers est détaillé ci-dessous :

	Quantité	Prix unitaire	Total (€ HT)
Giratoire sud			
Prairie (m ²)	3 000	4,00 €	12 000,00 € HT
Arbres remarquable (U)	19	1 500,00 €	28 500,00 € HT
			40 500,00 € HT
Giratoire nord			
Prairie (m ²)	3 400	4,00 €	13 600,00 € HT
Arbres remarquable (U)	16	1 500,00 €	24 000,00 € HT
			37 600,00 € HT
Giratoire nord			
Bosquets (ml)	780	280,00 €	218 400,00 € HT
Haie libre ml)	630	80,00 €	50 400,00 € HT
Prairie (m ²)	17 000	4,00 €	68 000,00 € HT
			414 900,00 € HT

A ce montant s'ajoutent le coût des mesures :

- ▶ Liée à la compensation des surfaces agricoles de production
- ▶ En faveur de l'environnement : compensation des habitats naturels sur la commune de Bonnac, mesures en faveur de la faune et la flore (y compris mesures de suivi).

Les montants connus à la rédaction du présent dossier sont les suivants :

- ▶ Mesures en faveur de la compensation des surfaces de production agricole.....0.113 M€ HT
- ▶ Mesures en faveur des chiroptères (coût de la palissade).....0.028 M€ HT
- ▶ Mesures de suivi en phase chantier et exploitation.....0.020 M€ HT
- ▶ Mesure compensatoire de création de milieuxde 0.292 M€ à 0.420 M€ HT

Les mesures compensatoires concernant les habitats naturels, la faune et la flore ont un montant variable suivant le choix du site de compensation retenu (zone 1 ou zone 2, cf. Dossier CNPN)).

Une partie des mesures de réduction d'impact ou de compensation des impacts ont été intégrées directement au projet et peuvent en ce sens difficilement être individualisées en termes monétaires. C'est le cas pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques pour la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales issues de la plateforme routière (déviation et voie modes actifs).

Le tableau ci-dessous synthétise les mesures en faveur de l'environnement :

² Estimations transmises par le CD 09

Tableau 1 : Synthèse des mesures en faveur de l'environnement

Numéro de la mesure	Intitulé	Contenu de la mesure	Coût de la mesure
E1	Eviter la pollution des sols et des eaux souterraines	Eviter tout déversement accidentel d'hydrocarbures ou produits chimiques lors de la phase travaux, gérer les éventuels écoulements de pollution	Coût intégré à l'ensemble des travaux
E2	Protéger les arbres existants conservés	Eviter la dégradation des arbres existants en phase chantier	Coût intégré à l'ensemble des travaux
E3	Optimisation du projet (phases travaux et exploitation)	Eviter les stations de flore protégée (Crassule mousse) et réduire les emprises sur les habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt	Coût intégré au développement du projet
R1	Gestion des déplacements	Réduire au maximum les perturbations occasionnées pour les usagers de la route (automobilistes, poids-lourds), les riverains et les acteurs économiques locaux.	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R2	Minimiser les nuisances sur l'activité agricole	Réduire au maximum la gêne occasionnée durant la phase travaux pour les exploitants agricoles et protéger les cultures et les animaux.	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R3	Limiter les incidences sur la topographie	Réduire autant que possible les terrassements et mouvements de matériaux pour réduire les incidences sur la topographie	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R4	Réduire les nuisances induites par le remaniement des couches géologiques en place	Réduire la diffusion des poussières produites lors des travaux	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R5	Réduire l'impact des éventuels déversements de pollution dans les sols	Gérer le risque de contamination des sols	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R6	Réduire l'impact des éventuels déversements de pollution dans la nappe	Gérer les éventuels écoulements de pollution dans les eaux superficielles et la nappe.	Coût intégré dans le prix forfaitaire des installations de chantier
R7	Gestion des eaux de ruissellement	Gérer et évacuer les eaux de ruissellement afin d'éviter toute contamination des eaux superficielles et de la nappe d'eau souterraine.	Coût intégré dans le prix forfaitaire des installations de chantier
R8	Mise en défens des emprises projets en tenant compte des zones sensibles - habitats	Protéger les zones sensibles de toute intervention en empêchant l'accès en dehors des emprises de chantier et en limitant l'emprise sur les habitats naturels d'intérêt floristique ou faunistique.	Coût intégré au suivi écologique de chantier
R9	Récupération et transfert d'une partie de la terre végétale	Récupérer la terre végétale à utiliser dans les aménagements paysagers	Coût intégré au terrassement
R10	Adaptation des périodes de dévégétalisation en préambule des travaux	Réduire la destruction d'individus gitant dans les arbres ou reproducteurs présents	Coût intégré au suivi de chantier
R11	Adaptation des méthodes de coupe des arbres	Eviter un impact sur chiroptères en phase travaux	Coût intégré au suivi de chantier
R12	Limiter les nuisances sonores	Réduire au maximum le bruit et les vibrations occasionnées durant la phase travaux	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R13	Protection et prise en compte des réseaux	Assurer la protection des réseaux présents	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R 14	Gestion des déchets générés par le chantier	Contrôler la quantité et le devenir des déchets produits lors de la phase travaux	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R 15	Rétablissement des circulations agricoles	Rétablir les continuités existantes pour la desserte agricole.	Coût intégré à l'ensemble des travaux
R 16	Limiter les impacts quantitatif et qualitatif sur les eaux superficielles	Gérer les eaux par infiltration	Inclus dans le suivi de chantier + gestion en exploitation

Numéro de la mesure	Intitulé	Contenu de la mesure		Coût de la mesure
R 17	Lutte contre les espèces envahissantes	Limiter la colonisation des milieux par les espèces envahissantes.		Inclus dans le suivi de chantier + gestion en exploitation
R 18	Gestion des bords de route pour limiter les risques de collision avec la faune volante	Limiter les collisions entre les véhicules et la faune, volante principalement.		Palissade : 28000 € HT
R 19	Prescriptions concernant l'éclairage	Limiter le dérangement visuel de la faune.		Coût de l'éclairage
R 20	Dispositif de protection sonore	Réduire le bruit à proximité des habitations proches de la déviation		500 € HT/m ² soit 156 250 € HT
R 21	Valoriser les vues sur les coteaux et lignes d'horizon naturelles existantes par la mise en scène de l'accompagnement paysager du projet de déviation	Valoriser les vues sur les coteaux et lignes d'horizon naturelles existantes		Bosquet : 280€/ml Haie libre : 80€/ml Prairie messicole 4€/m ² soit 414 900 € HT
R 22	Travailler l'insertion paysagère des nouvelles entrées de ville	Travailler l'insertion paysagère des nouvelles entrées de ville afin qu'elles soient qualitatives et cohérentes avec le contexte urbain et paysager.		
R 23	Composer un paysage de frange entre la déviation et le hameau de Salvayre	Isoler et filtrer les vues sur le hameau de Salvayre par la mise en place de bosquets d'arbres tiges et cépées		
R 24	Reconstitution de structures végétales existantes sur le site, favorisant la biodiversité	Améliorer et renforcer la trame verte présente sur le site		
REG 1	Diagnostic archéologique	Protéger d'éventuels vestiges archéologiques		-
C1	Indemnisation pour les acquisitions foncières	Compenser les prélèvements sur les propriétés privées		Estimation ultérieure par le Pôle Evaluation de l'Etat
C2	Mesure en faveur des exploitants agricoles	Compenser les pertes de production agricole		Estimation à 112 721 €
C3	Mesure en faveur des habitats naturels et espèces perdus	Compenser la surface des habitats et espèces perdus, ce qui représente entre 11 et 13 ha, selon le type de compensation (création ou préservation)	Diagnostic et rédaction d'une notice de gestion. Accompagnement à la mise en œuvre annuelle et révision quinquennale de la notice de gestion	77 400 €
			Ouverture de milieux de landes en cours de fermeture, fauches, gestion du Sénéçon selon le site retenu	59 205 à 186 335 €
			Suivi de l'efficacité des mesures de gestion et de la présence des espèces cibles sur 30 ans	107 800 €
S1	Contrôle de l'aspect quantitatif et qualitatif de la nappe	Contrôler la qualité de l'eau de la nappe dans le puits domestique situé en aval du projet au cours de la phase travaux.		Coût intégré au développement du projet
S2	Suivi environnement du chantier et des mesures de réduction en phase de travaux	Suivre les prescriptions environnementales et sensibiliser le personnel de chantier		10 000 € pour 1 visite par semaine + CR (sur la base d'un chantier de 6 mois)
S3	Suivi environnemental en phase d'exploitation	Vérifier l'intensité des impacts prévisionnels en réalisant une étude de la recolonisation du secteur		10 000 €